



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 59594

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la vive préoccupation des conseillers techniques et pédagogiques de jeunesse et d'éducation populaire. Au moment où les délégations de crédits sont communiquées dans les services extérieurs, il s'avère, en effet, que le Titre III (moyens des services) est en chute moyenne de 30 p 100, mettant ainsi en grave péril le fonctionnement normal des services. Les réductions d'emplois, les frais de fonctionnement insuffisants, l'annulation de programmes de formation permanente inquiètent légitimement ces conseillers. C'est pourquoi il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre pour que soit réaffirmée et garantie la mission éducatrice permanente.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget pour 1992 du ministère de la jeunesse et des sports s'élève à 2 880 millions de francs soit une augmentation de 304 millions de francs (+ 11,8 p 100) par rapport à celui de 1991. Cette hausse lui permet d'atteindre 0,22 p 100 du budget de l'Etat, pourcentage le plus élevé depuis 1985. Il s'agit d'un budget essentiellement tourné vers l'action, ce qui est la vocation de ce ministère. Cela se traduit notamment par une croissance de 28,8 p 100 des crédits du titre IV (interventions). L'augmentation est harmonieusement répartie entre les secteurs jeunesse et sports qui s'accroissent respectivement de 133,5 et 107 millions de francs. Un tel budget témoigne d'une priorité clairement affirmée au service d'une politique volontaire dont l'objectif principal est de donner à chacun, selon son âge, selon ses goûts et quelle que soit sa situation à l'école et au travail, la chance d'aller plus loin et le moyen de s'épanouir. Mais cela ne s'est pas fait au détriment du titre III du budget du ministère de la jeunesse et des sports. Certes, celui-ci a contribué à la politique gouvernementale de maîtrise des effectifs de la fonction publique par une réduction nette de 104 emplois. Malgré, l'économie de 14 millions de francs ainsi réalisée, les crédits du titre III ont augmenté de 23 millions de francs en 1992 et l'ensemble des dépenses de fonctionnement représente encore 60,4 p 100 des dépenses ordinaires du ministère, les crédits d'intervention n'en constituant que 39,6 p 100. La progression cumulée sur 3 ans est, certes, restée modeste, et il est vrai, qu'en raison des mesures de régulation budgétaire, des difficultés ont pu exister dans certains services. Des crédits complémentaires ont été dégagés au mois d'avril 1992 qui sont venus abonder les dotations des services régionaux et départementaux, témoignant de la vigilance du ministère à préserver les moyens de fonctionnement des services déconcentrés.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59594

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 3000